

# **Tremplin Jazz à Venir**

## **Les découvertes de Jazz à Porquerolles 2012**

Les 4 et 5 mai 2012

### **Règlement du concours**

#### ARTICLE 1 : DEFINITION

Le présent règlement définit les conditions de participation et les règles d'organisation de la quatrième édition du tremplin *Jazz à Venir, les découvertes de Jazz à Porquerolles 2012*, organisé par l'association Jazz à Porquerolles, les 4 et 5 mai 2012.

#### ARTICLE 2 : ADMISSIBILITE

L'inscription d'une formation sera faite par un membre du groupe nommément désigné, agissant sous sa responsabilité personnelle pour le compte du groupe. Ce membre doit être domicilié en région PACA ou Languedoc-Roussillon. Il sera le seul interlocuteur reconnu par les organisateurs. Ce concours est ouvert à tout musicien de Jazz et/ou "groupe mixte" français composés de 1 à 6 musiciens.

#### ARTICLE 3 : INSCRIPTION ET PRESELECTION

Les candidats doivent envoyer avant le samedi 31 mars 2012 (cachet de la poste faisant foi), un enregistrement sur CD\* (3 morceaux minimum) aux organisateurs, ainsi que le bulletin d'inscription joint, dûment rempli et une fiche technique de la formation présentée. Une pré-sélection sera effectuée par un jury constitué de personnalités et de représentants des organisateurs.

(\*les CD ainsi que les dossiers reçus ne seront pas retournés)

#### ARTICLE 4 : FINALE

La finale du tremplin se déroulera sur la scène du Théâtre Denis, 12 cours de Strasbourg, 83400 Hyères.

Les candidats retenus se produiront devant un jury constitué de personnalités, musiciens, professionnels, critiques, les vendredi 4 et samedi 5 mai 2012, à l'heure fixée par les organisateurs.

Chaque formation disposera d'un temps de passage de 25 minutes et devra être présent avec son matériel à l'heure exacte de la représentation.

#### ARTICLE 5 : ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit soit d'annuler le concours, soit d'en modifier les conditions et l'endroit de déroulement en cas de force majeure. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

#### ARTICLE 6 : DEFRAIEMENT

Une participation financière aux frais de transport sera versée sur présentation de justificatifs dans la limite de 100 € par groupes.

Le mode de transport sera choisi d'un commun accord avec l'organisateur.

Une feuille de route précisant le montant des frais pris en charge par l'organisateur sera établie avant le 21 avril 2012. Tous frais supplémentaires seront à la charge des musiciens. Les frais de transport seront remboursés à la fin du tremplin.

#### ARTICLE 7 : AUDITIONS

Les 6 ou 8 groupes sélectionnés devront se présenter dans la même configuration que celle identifiée aux présélections (formation acoustique ou électrique / musiciens présents sur le CD). Tout manquement à ces clauses pourra entraîner l'exclusion du concours.

Tous les groupes joueront sur le même back line. Les musiciens seront libres d'apporter leurs effets, le batteur ses cymbales.

#### ARTICLE 8 : RESULTAT

Les résultats du concours seront annoncés le 5 mai au soir. La formation lauréate se produira dans l'édition 2012 du festival *Jazz à Porquerolles* en première partie des concerts du Fort Ste Agathe et bénéficiera de journées d'enregistrement aux studios 26 à Antibes. Les autres contributions seront définies ultérieurement.

#### ARTICLE 9 : DIVERS

Les groupes sélectionnés s'engagent à se conformer aux divers points du règlement. Les finalistes de l'édition du Tremplin 2008 et 2010 ne peuvent concourir au Tremplin 2012.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**, écrivez ou téléphonez à:

#### **Jazz à Porquerolles**

Théâtre Denis

12, cours de Strasbourg

83400 Hyères

Tél: 09 66 03 07 31

marius@jazzaporquerolles.org

L'association Jazz à Porquerolles présente

## **Jazz à Venir**

### **Les Découvertes de Jazz à Porquerolles 2012**

Théâtre Denis d'Hyères

#### **Bulletin d'inscription**

Ce bulletin doit nous être envoyé en même temps que le CD ainsi que la fiche technique de la formation au plus tard le samedi 31 mars 2012 (cachet de la poste faisant foi) à :

Tremplin Jazz à Venir  
Jazz à Porquerolles  
Théâtre Denis  
12, cours de Strasbourg  
83400 Hyères

#### **Représentant de la formation**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse: .....  
.....  
.....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tel : ..... Fax : ..... E-mail : .....

#### **Renseignement concernant la formation**

Nom de la formation : .....

Composition de la formation (musiciens et instruments) :  
.....  
.....  
.....

Genre musical : .....

